

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1900

**Artikel:** Dénoncer Dublin : une absurdité  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025687>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

risque de pousser des politiciens suisses à des postures de (prétendue) légitime défense. Notre intérêt est au contraire de reprendre l'initiative. Il faut oser, avant qu'il ne devienne conflictuel, sortir le sujet du contentieux.

La critique de l'UE contre le caractère abusif du statut cantonal des holdings est fondé. Il serait temps que la Suisse en tienne compte, en étudie les conséquences pour les cantons et décide une réforme qui aurait pour elle la loyauté des rapports internationaux.

Les dossiers ouverts avec l'UE constituent un écheveau difficile à démêler. Il faut simplifier l'équation et résoudre d'abord ce qui ne dépend que de nous-mêmes.

## Dénoncer Dublin: une absurdité

Albert Tille • 14 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16651>

### **La Suisse a tout avantage au bon fonctionnement de l'accord européen sur les requérants d'asile**

L'Office fédéral des migrations (ODM) renonce<sup>2</sup> à renvoyer vers la Grèce les requérants d'asile. La Convention de Dublin signée par la Suisse permet pourtant un transfert vers le pays européen de premier accueil. L'ODM, dont on connaît la rigueur à ordonner les expulsions, n'a mis que trois jours pour se conformer à un arrêt<sup>3</sup> de la Cour européenne des droits de l'homme. Les juges de Strasbourg condamnent la Grèce en raison du caractère inhumain de la détention des requérants d'asile. Mais ils condamnent aussi la Belgique qui, suivant la procédure de Dublin, avait renvoyé un requérant afghan en Grèce.

Les nationalistes saisissent la balle au bond. Il faut dénoncer cet accord sur l'asile qui ne sert à rien si l'on ne peut l'appliquer et renvoyer les migrants à l'endroit où ils ont pénétré en Europe. Rien de bien nouveau dans ce discours. L'an passé<sup>4</sup>, l'UDC voulait se retirer du système de Dublin parce que Berne, pour respecter les droits de l'enfant,

ne renvoyait pas en Grèce des requérants mineurs et isolés.

Curieux raisonnement de la part des réfractaires à l'asile. Dénoncer Dublin grossirait le nombre des requérants. Pour arriver en Suisse, les migrants passent pratiquement tous par un pays européen. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, la Suisse a pu renvoyer près de 5000 requérants dans un autre Etat européen. Pour des raisons simplement géographiques, le transfert dans l'autre sens est bien moindre.

La Convention de Dublin n'est pas inutile. Elle est indispensable pour la Suisse. Sans accord, notre pays redeviendrait l'ultime solution pour les requérants rejetés par l'Europe. La Convention est tout autant indispensable pour l'ensemble du continent. La pression migratoire s'exerce sur tous les pays de l'Europe occidentale.

L'actualité en apporte une preuve tout fraîche. Les Tunisiens affluent par milliers sur la petite île italienne de Lampedusa parce que le nouveau régime ne verrouille plus la sortie du pays.

Les structures d'accueil de l'Italie sont débordées. Comme c'est le cas en Grèce depuis des mois, les migrants abandonnés à leur sort s'infiltreront dans les pays voisins et notamment dans la Suisse toute proche. A part l'impensable blocage généralisé des frontières, le contrôle de ce mouvement migratoire ne peut être envisagé qu'à l'échelle du continent.

Le coup de semonce lancé par la Cour européenne montre que la Convention de Dublin est malade<sup>5</sup>. Les pays d'entrée ne peuvent plus respecter les règles du système qui doit être revu en profondeur. La Suisse, signataire de la Convention, a le droit de participer à l'élaboration de nouvelles règles, dont on connaît l'essentiel: appui de tous les Etats membres au contrôle renforcé des frontières extérieures, rigueur et garanties identiques des conditions d'admission dans tout l'espace Schengen-Dublin. De plus, chaque pays doit accepter un contingent de réfugiés déterminé en fonction de sa population.

A l'occasion de ses 100 jours à la tête du département de justice et

police, Simonetta Somarruga a esquissé sa vision<sup>6</sup> d'une politique de l'asile rigoureuse mais humaine. Elle a tenu compte sans délai du verdict de

la Cour de Strasbourg. Elle a accepté l'accueil d'un contingent de 35 réfugiés à la demande du HCR. Elle représentera une voix crédible de la Suisse dans les

négociations incontournables sur la réforme de Dublin.

## Elections fédérales: cartes sur table, svp

Jean-Daniel Delley • 13 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16645>

### **Les partis doivent se prononcer maintenant sur la composition du Conseil fédéral et la définition de la concordance**

Le résultat des élections fédérales d'octobre déterminera la composition futur du Conseil fédéral, entend-on. Mais les électeurs ont le droit de savoir dès maintenant comment et avec qui les partis se proposent de gouverner.

La campagne électorale est ouverte. A son habitude, l'UDC démarre sur les chapeaux de roue grâce à des moyens financiers sans commune mesure avec ceux de ses concurrents. Avec une annonce mensongère<sup>7</sup>, c'est également une habitude, largement diffusée dans la presse: en 2011, 4 milliards d'impôts, de taxes et d'émoluments nouveaux, prétendent par la faute de la gauche et des partis bourgeois et auxquels seule l'UDC s'est opposée. Or tous ces prélèvements supplémentaires, à l'exception des primes de l'assurance maladie, ont fait l'objet d'un vote populaire.

Mais c'est la suissitude qui semble donner la tonalité générale de la campagne. L'UDC, «*le parti de la Suisse*», à

l'instar d'un produit manufacturé, se pare de l'étiquette «*qualité suisse*» et fanfaronne que «*les Suisses votent UDC*». C'est «*Par amour de la Suisse*» que les libéraux-radicaux se présentent au corps électoral, alors que les démocrates-chrétiens proclament «*Sans nous pas de Suisse*». Pour l'heure, les socialistes délaissent le drapeau à croix blanche au profit du salaire minimum, de la caisse maladie unique et de l'initiative sur les armes.

Au-delà de candidates et de candidats aux minois plus ou moins séduisants et des slogans, tous les partis proposent bien sûr un programme fourni. Mais au fil de la campagne seuls quelques thèmes supposés porteurs vont se détacher.

Pourtant l'électrice et l'électeur savent fort bien qu'aucun de ces textes ne sera mis en oeuvre. Pour la simple raison qu'aucun parti n'obtiendra une majorité lui permettant d'imposer ses solutions. Ce multipartisme prononcé, à quoi s'ajoute la faible homogénéité de la plupart des groupes parlementaires, justifie la présence de plusieurs partis au gouvernement. Non pas pour former une coalition capable de réaliser son programme, mais

pour trouver, sur chaque dossier, des solutions susceptibles de recevoir le soutien d'une majorité parlementaire, et le cas échéant populaire.

Ce mode de fonctionnement, qu'on nomme la concordance, n'a rien à voir avec un unanimisme mou. Il a permis aux institutions de fonctionner malgré un paysage politique morcelé et la menace toujours présente d'un désaveu populaire. Mais il exige un consensus minimal entre les partis gouvernementaux – aujourd'hui par exemple la nécessité vitale d'une coopération avec l'Europe et avec la communauté internatiopnale, le respect des droits fondamentaux tels que codifiés par la Convention européenne des droits de l'homme notamment -, une volonté de collaborer à la contruction de solutions de compromis dans le cadre de coalitions variables, mais qui laisse toutefois la possibilité de pratiquer une opposition ponctuelle.

Si les partis veulent faire assaut de suissitude, quelle meilleure concrétisation que de se reconnaître dans ce principe de concordance? Non pas sa caricature que tend à propager l'UDC, ce qui en fait une formation en définitive très peu